

« Le paysage dans les SCoT »

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Le paysage : qu'est-ce que c'est ? _____

Une définition

« Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Convention européenne du paysage, Florence, 2000

Dimension sensible et subjective

Dimension partagée et objective

Dimension dynamique

Cette définition issue de la **convention de Florence de 2000** sert de cadre aux politiques nationales en matière de paysage. Elle correspond au basculement conceptuel et réglementaire qui fait entrer le paysage dans le champ du **quotidien** et de **l'ordinaire**, après avoir été l'apanage uniquement de l'exceptionnel et de l'extraordinaire (approche monumentale).

En effet, cette vision romantique du paysage héritée du XIXe siècle ne permet pas de comprendre la dimension dynamique du paysage et la relation qui unit les populations à leurs cadres de vie. Cette dimension, perçue comme secondaire ou comme un volet distinct dans le cadre de projets de territoires, peut être le **socle d'une réflexion transversale** sur lequel construire des territoires harmonieux et partagés par le plus grand nombre.

La convention européenne du paysage a introduit le concept d '**objectifs de qualité paysagère** (OQP), qui a été traduit dans le droit français (loi ALUR de 2014). Les OQP sont définis comme :

« **La formulation par les autorités compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie** ».

Cette définition induit la recherche d'un consensus, d'un projet partagé entre les décideurs et les habitants concernant le souhait d'évolution de leurs paysages.

Dimension sensible et subjective

Le paysage fait appel à une **appréciation subjective d'une réalité observable**. Il se vit avec l'affect et peut s'éprouver avec les 5 sens. Chacun entretient donc un rapport propre et intime avec le paysage, même inconscient, et peut émettre un jugement dessus (« j'aime », « je n'aime pas », « je me sens bien », « je me sens mal »).

Dimension partagée et objective

Pour autant, s'il fait appel à l'affect, le paysage constitue aussi le **cadre de vie partagé des populations**. Ainsi, il peut être objet de conflits, générés par un affrontement des subjectivités, ou des usages différenciés de l'espace. Mais il peut aussi faire consensus et se définir collectivement comme élément d'identité d'un territoire, partagé et revendiqué par sa population.

Dimension dynamique

A l'image d'un vieux parchemin, le paysage est un témoignage du passé, un héritage culturel, mais aussi le support sur lequel écrire l'avenir. Les modes de vie et d'aménager des sociétés façonnent les paysages d'aujourd'hui et de demain, qui sont évolutifs et jamais figés. Ce constat doit nous interroger collectivement : **quels seront nos paysages de demain ? Quel visage voulons-nous refléter de nos territoires ?**

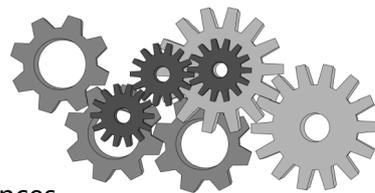
La politique des paysages en France

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a défini 2 objectifs principaux en matière de paysage à échelle nationale :

- Préserver et promouvoir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale
- Faire du paysage une composante opérationnelle des démarches d'aménagement de l'espace.

La poursuite de ces objectifs s'articule autour de 3 axes :

- Développer la connaissance des paysages
- Formuler des « objectifs de qualité paysagère »
- Promouvoir une culture du paysage et valoriser les compétences.

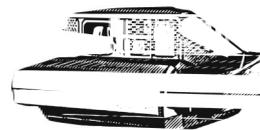


Le SCoT doit traduire le projet stratégique du territoire. En tant que document pivot, il est une échelle pertinente pour définir les objectifs de qualité paysagère, qui seront ensuite déclinés dans les documents locaux.

Le paysage comme projet de territoire

Des outils pour fédérer autour du paysage

Plusieurs outils et méthodes peuvent être mis en place au cours de l'élaboration d'un SCoT pour fédérer un groupe d'élus ou d'habitants autour de réflexions et de travaux sur le paysage. En voici quelques exemples.



Le concours photographique

Traduisant une intentionnalité particulière (angle de vue, objet, etc), la photographie permet de recueillir des représentations sociales d'un paysage. Un concours peut être un événement convivial et ludique en ce sens.

L'exposition photographique

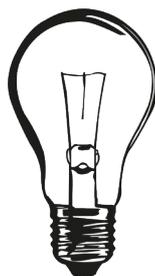
Permet de donner à voir les paysages d'un territoire à un moment donné, de façon itinérante ou non. Fédère un collectif et favorise une prise de conscience de la dimension paysagère pour les citoyens et les acteurs du territoire.

L'observatoire photographique

Consiste à prendre sensiblement la même photo au même endroit selon une périodicité régulière (tous les ans, tous les 2 ans, etc). Permet de rendre compte des dynamiques d'évolution d'un paysage.

La balade paysagère

Il n'y a rien de mieux pour parler de paysage que d'aller s'y confronter sur le terrain. La balade paysagère consiste à partager les regards et échanger en direct sur le paysage d'un territoire, entre élus ou habitants et établir les premiers éléments de consensus.



La carte mentale

Face à une feuille blanche, il s'agit de « dessiner » son territoire. Le choix opéré dans la représentation graphique, permet de comprendre et hiérarchiser les représentations liées au territoire. Peut être un exercice de synthèse intéressant à l'issue d'une balade paysagère.

Observatoire Photographique du Paysage de l'Eure

La DDTM27 travaille actuellement à la constitution d'un observatoire photographique du paysage afin de participer à la mise en œuvre de la politique nationale des paysages. Cet observatoire vise à fournir aux collectivités et à ses partenaires des données objectives quant aux transformations des paysages eurois et aux conséquences des choix d'urbanisation.

Le paysage dans le SCoT

Ces trois dimensions (subjective, partagée, dynamique), doivent être prises en compte pour faire du paysage un projet de territoire à part entière. Il s'agit de passer de l'appréciation personnelle et subjective du paysage, à une réflexion partagée, un consensus sur ce qui est souhaitable et ce qui ne l'est pas concernant l'évolution du paysage.

Ce processus se décline en 3 temps d'action dans un SCoT

Étape 1 :	Étape 2 :	Étape 3 :
Observer - Ressentir <ul style="list-style-type: none">État des lieux et diagnostic des différentes caractéristiques et unités paysagèresIdentification des dynamiques d'évolutionCaractérisation des représentations et des attentesDéfinition des enjeux	Construire un projet commun <ul style="list-style-type: none">Formulation des objectifs de qualité paysagère (OQP)	Mettre en œuvre et faire vivre <ul style="list-style-type: none">Traduction des OQP dans les prescriptions du DOO pour des actions à court, moyen et long termes

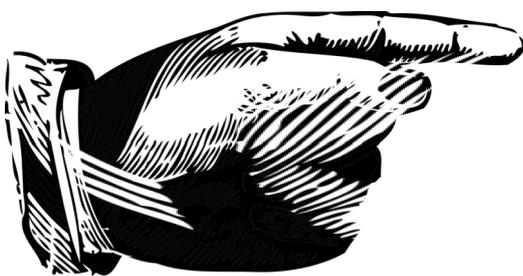
Exemples de prescriptions de SCoT

✓ Localisation des secteurs à enjeux et protection spécifique :

« Les éléments naturels, agricoles et forestiers caractéristiques du territoire et présentant un intérêt paysager (arbres remarquables, vergers, mares, alignements d'arbres, haies bocagères, prairies et pâtures, clos mesures...), sont identifiés et préservés afin qu'ils demeurent des motifs prégnants du paysage local. »

✓ Objectifs de cohérence avec l'identité locale :

« Les projets (d'habitat, économiques, dont agricoles) doivent respecter l'organisation traditionnelle des villes et villages : appui sur les éléments structurants (église, place, etc.) et respect des principes d'alignement, de volume, et de hauteur de bâti. Des relations visuelles sont maintenues avec le centre ancien. L'isolement des nouveaux quartiers est à éviter. »



Pour en savoir plus

- **La politique nationale des paysages**
<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/politique-e-des-paysages#e0>
- **Extranet du Club Plan de Paysage**
<http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
Utilisateur : planpaysage
Mot de passe : extr@planpaysage
- **Référent SPRAT/PAT**
ddtm-sprat-pat@eure.gouv.fr